PROCES-VERBAL DE CONSTITUTION DE SOCIETE ANONYME

L'an deux mille vingt, le	(2020)			
Par devant moi, Anne DE LUCA-MARET, notaire de résidence à Bagnes,					
	COMPARAI	<u>SSENT</u>			
1. La Commune de Port-Valais	s. valablement re	présentée et enga	gée par les si	gnatures de :	
Son Président, M. Pierre	ZOPI	PELLETTO (m)	, fils de		
, né le	, originaire de				
, ♣ Son secrétaire, M. <u>Pierre</u>		CRAUSAZ (m			
, né le	, originaire de	,	domicilié à		
selon décisions du conseil con 2. La Commune de Saint-Ging de : 4 Son Président, M. Werne le , orig	olph, valableme	nt représentée et d	engagée par l	es signatures	
,					
♣ Sa secrétaire, Mme <u>Ingri</u>	<u>d</u> COPI	PEX (f), fille de		, née le	
, originaire	de	, domiciliée à			
selon décisions du conseil communal et de l'assemblée primaire annexées					
<u>Préambule</u>					
Les comparants déclarent au notai	re soussigné vou	loir fonder une s	ociété anonyr	ne au sens	
des articles 620 et suivants du Coo	de des Obligation	s. A cet effet, ils	chargent le n	otaire d'en	
rédiger l'acte constitutif et de prod	céder aux réquisi	tions d'enregistre	ement		

I.	Fondation d'une société anonyme						
	Sous la raison sociale						
	« ST Hau	ıt-Léman SA »					
	il est constitué une société anonyme, de si	ège social à Port-Valais					
II.	Etablissement des statuts						
	Les comparants arrêtent et approuvent les	statuts de la société. Un e	exemplaire	du texte			
	définitivement adopté est annexé à la prés	ente minute, dont il formo	e le compl	ément			
III.	Souscription des actions – libération						
	Souscription						
	Les comparants déclarent souscrire les 1'	000 (mille) actions nomin	natives d'	une valeur			
	nominale de Fr. 100 (cent francs) chacune constituant la totalité du capital-actions						
	de Fr. 100'000 (cent mille francs), com	me suit :					
	♣ La Commune de Port-Valais	790 actions	Fr.	79'000			
	♣ La Commune de St-Gingolph	210 actions	Fr.	21'000			
		Total	Fr.	100'000			
	Les actions mentionnées ci-dessus, émise en espèces	-					
	Chacun des fondateurs s'engage inconditi correspondant au prix d'émission des acti						
	<u>Libération</u>						
	La totalité des versements en espèces, soi	t Fr. 100'000 (cent mille	francs), a	été			

déposée auprès de

, en sa

qualité d'office de consignation. La société pourra, immédiatement après son inscription au Registre du Commerce, disposer librement de ce montant		
Demeure annexée à la minute la déclaration de la attestant du dépôt de la somme de Fr. 100'000 (cent mille francs)		
Reprise de biens envisagée – rapport de fondation		
Les fondateurs produisent un rapport de fondation signé par eux et daté de ce jour, rapport rendant compte de la nature et de l'état de la reprise de biens envisagée		
Postérieurement à sa fondation, la société « ST Haut-Léman SA » achètera :		
 à la Commune de Port-Valais un stock de matériel, ainsi que des véhicules et machines pour un montant maximum de Fr (francs), selon liste annexée indiquant la valeur effective des biens au		
 ♣ à la Commune de St-Gingolph un stock de matériel, ainsi que des véhicules et machines pour un montant maximum de Fr (francs), selon liste annexée indiquant la valeur effective des biens au		
Cette reprise de biens s'effectuera non pas à la valeur des biens comme ci-dessus estimée, mais à la valeur des biens qui sera définitivement arrêtée au 31 décembre 2020.		
Dite reprise de biens envisagée est expressément mentionnée à l'article 6 des statuts de la société « ST Haut-Léman SA ».		
Le rapport de fondation précité comporte l'attestation de vérification prévue à l'article 635a du Code des obligations signée par la Fiduciaire à , en qualité de réviseur agréé		
Constatations Les fondateurs constatent que :		

IV.

V.

	Par lettre du , la Fiduciaire , à , à , a déclaré accepter ce mandat. Dite lettre demeure annexée à la minu	
	qualité d'organe de révision	
2.	Organe de révision Les fondateurs désignent la Fiduciaire , à , e	n
	, lequel déclare accepter son mandat	
	Les fondateurs nomment en qualité de président du Conseil d'administration	
	lesquels déclarent accepter leur mandat	
	c)	
	b)	
	a)	
	Les fondateurs nomment, en qualité d'administrateurs de la société :	
1.	Conseil d'administration	
Ele	<u>ection</u>	
4	les apports ont été effectués conformément aux exigences légales et statutaires	
	ceux mentionnés sont annexées à la présente minute	
	reprises de biens, compensations de créances ou avantages particuliers autres que	
	avantages particuliers autres que ceux mentionnés dans le présent. Les déclaration et Lex Friedrich des fondateurs établissant qu'il n'y a pas d'apports en nature,	IS I
4	il n'y pas d'apports en nature, reprises de biens, compensations de créances ou	
	d'office de consignation	
4	les actions sont entièrement libérées par des apports espèces. Demeure annexée au présent la déclaration de , en sa qualité	I
•	disposer dès son inscription au Registre du Commerce	

VI.

VII. Pièces justificatives

Le	notaire soussigné atteste que les pièces justificatives suivantes lui ont été soumises,
ain	si qu'aux fondateurs et qu'elles resteront annexées à la minute :
1.	Statuts de la société
2.	Déclaration de , en qualité d'office de consignation
3.	Rapport de fondation
4.	Attestation de vérification du rapport de fondation
5.	Déclaration d'acceptation de l'organe de révision
6.	Déclarations I et déclaration Lex Friedrich
Le prése	ent acte sera expédié en deux exemplaires, à destination du Registre du Commerce du
Bas-Val	ais et de la société
Les frais	de fondation sont à la charge de la société
Tous les	pouvoirs sont donnés au notaire pour faire les réquisitions nécessaires au Registre du
Commen	rce du Bas-Valais
Réquisit	ion au Registre Foncier de Martigny
Enregist	rer le présent.
Réquisit	ion au Registre du Commerce du Bas-Valais
Inscrire	la société conformément à la réquisition annexée

DONT ACTE

Fait et passé dans les locaux de la Commune de Port-Valais, à la demande expresse des parties, et lu par moi notaire aux comparants qui me sont connus, lesquels me déclarent que le présent acte est conforme à leur volonté et le signent immédiatement avec moi notaire. ------

La minute contient 6 pages.